



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Budget primitif 2016

Rapport de présentation

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2016, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, le débat d'orientation budgétaire présenté le 24 novembre dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget primitif pour l'exercice 2016 de notre collectivité.

Notre collectivité devra, comme auparavant, maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics qui relèvent de sa sphère. L'optimisation de la dépense publique ainsi que le processus de mutualisation initiés entre les services municipaux et la communauté de communes sont deux voies empruntés pour organiser la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courantes à périmètre d'intervention constant.

La non augmentation des taux des trois impôts locaux auxquels sont assujettis les ménages déodatiers (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) ne grèvera pas le pouvoir d'achat de ces mêmes ménages.

Le Budget Primitif 2016 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, mais pour en faciliter la lisibilité, l'intégralité des dépenses de fonctionnement y a été inscrite à l'exception des dépenses de personnel qui feront l'objet d'un complément de crédits au budget supplémentaire après reprise des résultats de l'exercice 2015.

L'investissement est inscrit à hauteur de 4,23 millions d'euros de travaux et équipements pour l'ensemble des budgets, dont 3,8 millions d'euros pour le budget principal, et seulement 2 millions d'euros d'emprunts contracté en 2015 mais disponible pour le budget 2016.

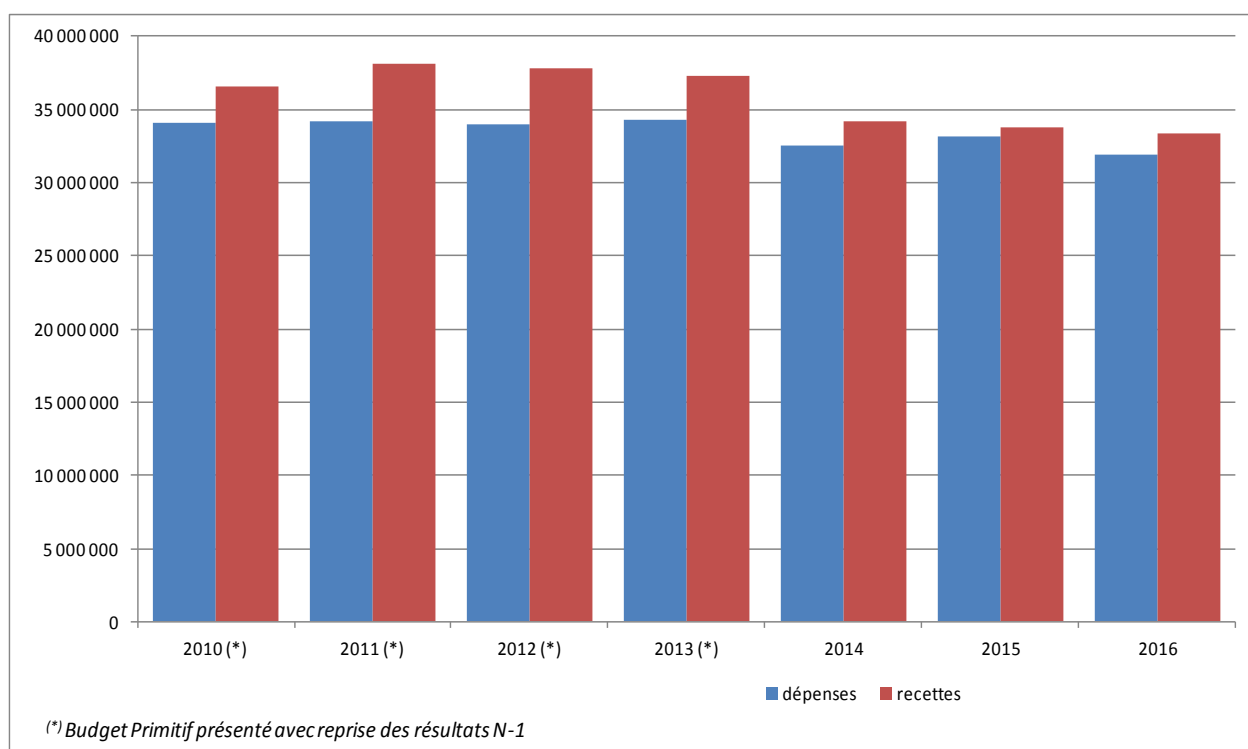
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 33 334 058,00 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 31 882 394,00 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 1 451 664,00 €.



1/ Les recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
002 résultat de fonctionnement reporté			
013 remboursements sur rémunération	240 000,00	200 000,00	206 000,00
70 produits des services	2 449 800,00	1 380 800,00	1 342 100,00
73 impôts et taxes	17 084 000,00	23 203 000,00	22 963 500,00
74 dotations et participations	13 765 200,00	8 411 200,00	8 199 458,00
75 produits de gestion courante	247 500,00	161 500,00	173 000,00
76 produits financiers	2 500,00	200,00	0,00
77 produits exceptionnels	65 000,00	88 000,00	80 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions			
total recettes réelles	33 854 000,00	33 444 700,00	32 964 058,00
recettes d'ordre	357 015,00	357 015,00	370 000,00
total recettes de fonctionnement	34 211 015,00	33 801 715,00	33 334 058,00

Compte tenu des importantes variations apportées par décisions modificatives au budget primitif 2015, il convient de comparer les prévisions 2016 au budget 2015 consolidé.

	Crédits votés 2015	BP 2016	BS 2016 (prévisionnel)	BP 2016 consolidé
002 résultat de fonctionnement reporté			1 726 000,00	1 726 000,00
013 remboursements sur rémunération	200 000,00	206 000,00		206 000,00
70 produits des services	1 400 800,00	1 342 100,00		1 342 100,00
73 impôts et taxes	23 294 429,00	22 963 500,00	120 000,00	23 083 500,00
74 dotations et participations	8 939 613,00	8 199 458,00	200 000,00	8 399 458,00
75 produits de gestion courante	281 500,00	173 000,00		173 000,00
76 produits financiers	200,00	0,00		0,00
77 produits exceptionnels	212 211,00	80 000,00		80 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions	1 105 234,00			
total recettes réelles	35 433 987,00	32 964 058,00	2 046 000,00	35 010 058,00
recettes d'ordre	1 313 615,00	370 000,00		370 000,00
total recettes de fonctionnement	36 747 602,00	33 334 058,00	2 046 000,00	35 380 058,00

Le budget primitif 2016 a été élaboré dans un contexte contraint en matière de recettes réelles de fonctionnement. Elles s'affichent à hauteur de 35 010 058,00 euros (total des recettes réelles du budget consolidé). La différence d'un montant de 423 929,00 euros représente une baisse en 2016 d'environ 1 % des recettes.

Les variations à la baisse sont supportées par tous les postes budgétaires des recettes :

- 70 « **produits des services, du domaine et ventes diverses** » décroît de 58 700,00 € du fait du transfert du CEMOD (redevances et droits des services culturels),
- 73 « **impôts et taxes** » constate une baisse de 210 929,00 €. Sans augmentation des taux, les recettes fiscales reposent exclusivement sur la variation des bases décidée par l'Etat (+ 1% en 2016). Par ailleurs, une diminution de l'attribution de compensation qui fait suite à des transferts de compétences intervenus au cours de l'année 2015 (le CEMOD au 1^{er} septembre 2015). En 2016 est prévu le transfert de la compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que la pépinière d'entreprises.
- 74 « **dotations, subventions et participations reçues** » avec une réduction globale de 3,67 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités locales au titre de la contribution au redressement des finances publiques, la perte de recettes pour la commune est estimée à 265 104,00 euros au budget 2016, la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 398 000,00 euros), compensant partiellement la diminution de la dotation forfaitaire (- 663 000,00 euros).
- 75 « **autres produits de gestion courante** » concentre les revenus des immeubles et toujours l'intégration des excédents des budgets annexes.

2/ Les dépenses de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
022 dépenses imprévues	20 000,00		
011 charges à caractère général	8 908 594,00	9 075 118,00	8 362 038,00
012 charges de personnel	14 800 000,00	14 500 000,00	14 459 000,00
65 subventions et participations	4 268 164,00	5 429 100,00	5 144 550,00
66 charges financières	1 525 000,00	1 585 000,00	1 465 000,00
67 charges exceptionnelles	1 777 740,00	1 262 850,00	1 157 010,00
68 dotations aux provisions	50 000,00	13 000,00	15 000,00
014 atténuations de recettes	18 000,00	95 000,00	95 000,00
total dépenses réelles	31 367 498,00	31 960 068,00	30 697 598,00
dépenses d'ordre	1 167 896,00	1 167 996,00	1 184 796,00
total dépenses de fonctionnement	32 535 394,00	33 128 064,00	31 882 394,00

Comme pour les recettes de fonctionnement, et pour en améliorer la lisibilité, les inscriptions budgétaires en dépense de fonctionnement doivent être comparées aux crédits 2015 consolidés.

	Crédits votés 2015	BP 2016	BS 2016 (prévisionnel)	BP 2016 consolidé
022 dépenses imprévues				
011 charges à caractère général	9 380 362,00	8 362 038,00		8 362 038,00
012 charges de personnel	16 200 000,00	14 459 000,00	1 417 000,00	15 876 000,00
65 subventions et participations	5 768 961,00	5 144 550,00	220 000,00	5 364 550,00
66 charges financières	1 466 352,00	1 465 000,00		1 465 000,00
67 charges exceptionnelles	1 930 179,00	1 157 010,00	-162 000,00	995 010,00
68 dotations aux provisions	1 441 882,00	15 000,00	720 000,00	735 000,00
014 atténuations de recettes	113 000,00	95 000,00		95 000,00
total dépenses réelles	36 300 736,00	30 697 598,00	2 195 000,00	32 892 598,00
dépenses d'ordre	1 185 596,00	1 184 796,00		1 184 796,00
total dépenses de fonctionnement	37 486 332,00	31 882 394,00	2 195 000,00	34 077 394,00

Comme dans le cadre des recettes de fonctionnement, les charges de fonctionnement du budget primitif 2016 ont subi le même contexte de contraintes. Elles s'affichent à hauteur de 32 892 598,00 euros (total des charges réelles du budget consolidé). La différence d'un montant de 3 408 138,00 euros représente une baisse en 2016 d'environ 9 % des charges.

Les variations à la baisse sont supportées par tous les postes budgétaires des charges :

- 011 « **charges à caractère général** », en nette diminution, la variation à la baisse de 8%, soit 1 018 324,00 euros des charges à caractère général est conforme à l'objectif fixé par le cabinet Deloitte dans son hypothèse la plus stricte.
- 012 « **charges de personnel** », une variation à la baisse de 2%, soit 324 000.00 euros, de la masse salariale poursuivant les objectifs fixés jusqu'en 2017.
- 65 « **subventions et participations** » enregistre une diminution au budget primitif consolidé d'un montant de 404 411,00 euros soit 7,5 % par rapport à 2015. A cet effet, il faut noter qu'un montant de 312 173,00 euros de participation exceptionnelle en 2015 a été versé au centre Aqualudique Aqua Nova America pour le remboursement des taxes locales d'équipement et des taxes foncières. En dehors de cette charge exceptionnelle, la baisse est de 92 238,00 euros soit une diminution de 1,7 %.
- 67- « **charges exceptionnelles** », représente dans sa grande partie, les participations versées aux budgets annexes (hors budget des bâtiments industriels et commerciaux – Aqua Nova America).
- 68 - « **dotations aux provisions** », couvre le risque d'un contentieux en cours sur les emprunts structurés et notamment les intérêts dus au titre de l'échéance du 1^{er} novembre 2015 (720 000,00 €) d'un emprunt Dexia indexé sur l'EUR/CHF.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations, fonds divers et réserves	1 090 000,00	850 000,00	870 000,00
13 subventions d'équipement	562 380,00	520 000,00	475 000,00
16 emprunts et dettes assimilées	-	2 000 000,00	2 000 000,00
27 autres immobilisations financières	187 500,00	97 621,00	
024 cessions	2 050 000,00	830 000,00	696 000,00
total recettes réelles	3 889 880,00	4 297 621,00	4 041 000,00
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	1 299 746,00	1 167 996,00	1 184 796,00
total recettes d'investissement	5 189 626,00	5 465 617,00	5 225 796,00

L'évolution des masses budgétaires de cette section n'est pas significative d'une année à l'autre, compte tenu des opérations particulières qui peuvent affecter le volume des inscriptions (en recettes et en dépenses) :

- 10 – « **dotations, fonds divers et réserves** » intègre le FCTVA lié aux investissements de l'année passée.
- 13 « **subventions d'équipement** » enregistre les subventions d'équipement reçues et le produit des amendes de police.
- 16 « **emprunts et dettes assimilées** », constate le montant de l'emprunt libéré en 2016
- 024 « **cessions** », soit 140 000,00 euros pour la cession du tribunal d'instance et 536 000,00 euros de cessions des actions de la Société d'Équipement Vosgienne à la Communauté de communes.

2/ Les dépenses d'investissement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations et subventions	20 000,00	20 000,00	209 000,00
13 subventions d'équipement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16 remboursement capital des emprunts	2 400 000,00	2 646 000,00	2 328 000,00
20 immobilisations incorporelles	97 000,00	362 400,00	261 262,00
21 immobilisations corporelles	3 849 382,00	2 743 853,00	3 499 198,00
23 travaux en cours			
26 participations et créances rattachées			
total dépenses réelles	6 376 382,00	5 782 253,00	6 307 460,00
dépenses d'ordre	488 865,00	357 015,00	370 000,00
total dépenses d'investissement	6 865 247,00	6 139 268,00	6 677 460,00

Les masses budgétaires de la section d'investissement à hauteur de 3,8 millions d'euros se répartissent sur le budget principal dans le service public de l'éducation, à l'aménagement urbain, à la réfection et la remise aux normes des bâtiments municipaux, à la voirie et à la modernisation des moyens qui garantissent un service public de qualité.

Moyens et équipements :

- Camions et véhicules techniques : 178 000 €

Bâtiments :

- Aménagement intérieur école Vincent Auriol : 220 000 € (subvention DPV)
- Rénovation école Clémencet (1^{ère} phase) : 100 000 € (subvention DPV)
- Aménagement local RSP : 80 000 € (subvention DPV)
- Tour de la Liberté Structure : 30 000 €
- Déplacement stèles et calvaires : 8 700 €

Voies et réseaux :

- Voirie (marché à bons de commande) : 300 000 €
- Giratoire Place du 11 novembre : 190 000 €
- Voirie Parc Ancienne Piscine : 950 000 €
- Voirie Dépose minute Paul Elbel : 60 000 €

Développement Durable :

- Compteurs énergétiques individuels (2^{ème} phase) : 60 000 €
- Eclairage public 2^{ème} tranche : 150 000 €

Acquisitions :

- Les salles Saint-Martin : 140 000 €
- Local RSP : 80 000 €

Section de la Dette

Encours de la dette au 1^{er} avril 2014 :

Budget principal : 39,011 millions d'euros, soit 1 741 € / habitant

Tous budgets : 63,840 millions d'euros, soit 2 848 € / habitant

En 2015, 2,229 millions d'euros seront remboursés dans le budget principal et 3,309 millions d'euros tous budgets confondus, contre un nouvel emprunt de 2 millions d'euros nécessaire au financement des investissements réalisés.

A noter le transfert de 1,432 M€ du budget principal au budget annexe des Zones d'Aménagement Concerté en octobre 2015 pour financer les rétrocessions de terrains par la SEV.

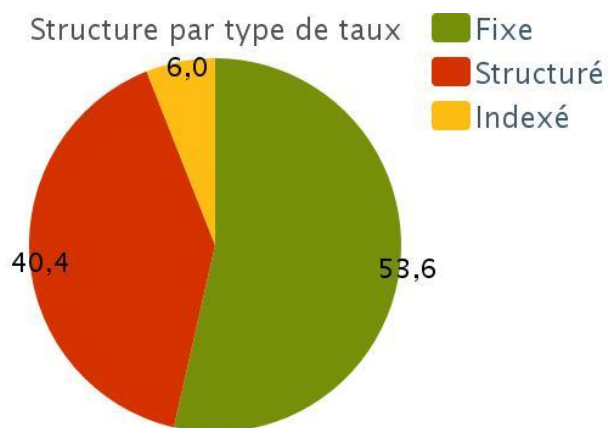
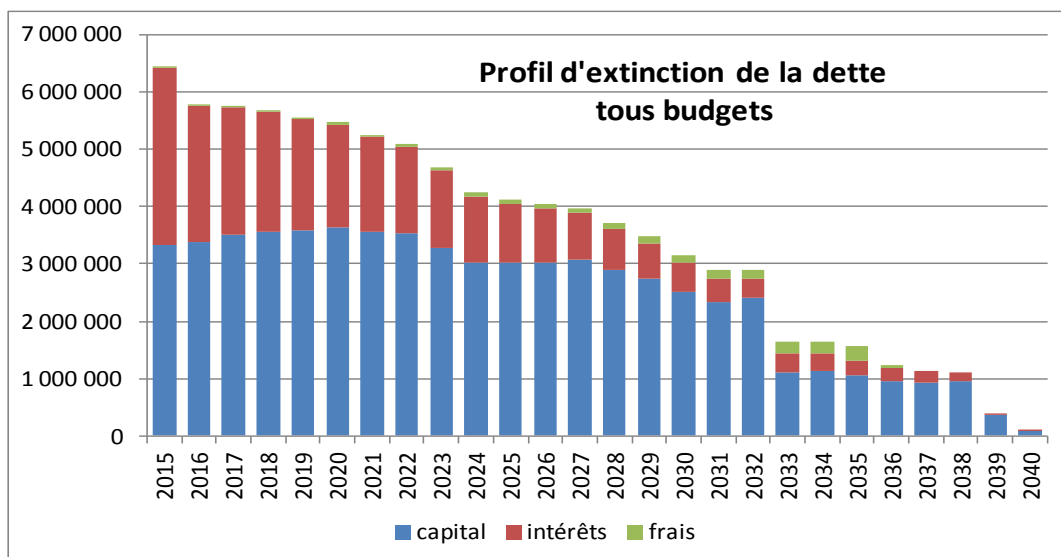
Encours de la dette au 1^{er} janvier 2016 :

Budget principal : 35,499 millions d'euros, soit 1 584 € / habitant

Tous budgets : 59,953 millions d'euros, soit 2 675 € / habitant

En 2016, un emprunt de 2 millions d'euros, souscrit dans le cadre du protocole de sécurisation de l'emprunt structuré signé avec la caisse d'Épargne, sera réalisé pour participer au financement des nouveaux investissements. En contre partie, le capital remboursé devrait être de 2,258 millions d'euros dans le budget principal et de 3,386 millions d'euros tous budgets confondus, portant ainsi le désendettement à 2,347 millions d'euros depuis le 1^{er} avril 2014 pour le budget principal et 5,273 millions d'euros pour l'ensemble des budgets, soit, respectivement, 105 et 235 euros par habitant.

Profil d'extinction et structure par type de taux tous budgets



LES BUDGETS ANNEXES

La principale évolution des budgets annexes est la création d'un nouveau budget annexe « zones d'aménagement concerté » lié à la cession des terrains de la Société d'Équipement Vosgienne (S.E.V.) à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ces budgets gèrent la délégation de service public auprès du prestataire la société Lyonnaise des Eaux.

LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES

Le gouvernement a proposé le maintien des crédits pour le spectacle vivant dans le cadre du pacte culturel. La municipalité s'est engagée à maintenir son budget du spectacle vivant 2015 sur les trois années à venir.

LE BUDGET DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Depuis 2015, ce budget retrace l'activité du centre Aqualudique Aqua Nova America.

LE BUDGET DES LOCATIONS COMMERCIALES

Ce budget annexe enregistre les autres activités commerciales soumises à TVA, à savoir les locations de salles (Carbonnar, Espace François Mitterrand, la Tour de la Liberté).

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe « Forêts » subi une diminution des recettes liées à la baisse de la vente de bois.

Les budgets assainissement non collectif et parking du marché ne connaissent pas d'évolution significative.

Le budget annexe « Opération de Renouvellement Urbain » (ORU) est reconduit dans l'objectif de clôturer les dossiers de subventions en cours.